Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement



SERVICE DE L'URBANISME Références SPWARNE : 41216 & D3200/62096/RGPED/2020/5/GL/am - PU Références SPW TLPE :

F0218/62096/PU3/2020/2/L45298/2111226/CVA/CRI

Références commune: PE/2020/0097

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de la s.a. ARCELORMITTAL BELGIUM, Boulevard de l'Impératrice 66, 1000 BRUXELLES, en vue de démanteler des bâtiments industriels et leurs installations, sur le site du "Haut Fourneau B" d'Ougrée, place des Hauts-Fourneaux, 4102 SERAING (OUGREE)

Affichage de	Ouverture de	Lieu, date et heure de	Les observations écrites peuvent être adressées au
la demande	l'enquête	clôture de l'enquête	
08/01/2021	14/01/2021	Service de l'urbanisme, Place Kuborn 5, 4100 SERAING Le <b>29/01/2021</b> à 12h00	Collège communal Place Communale, 8 4100 SERAING

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le jeudi jusqu'à 20 heures (uniquement sur rendez-vous) à l'adresse suivante : Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5, à 4100 SERAING.

Le dossier est également consultable sur le site internent de la commune.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard <u>48 heures</u> à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme de la Ville de Seraing

par téléphone : **04/330.84.37 ou 04/330.86.92** 

par courriel: <u>d.bruzzese@seraing.be</u>

b.todaro@seraing.be-

urbanisme@seraing.be

Tout intéressé souhaitant formuler des remarques et observations écrites (en mentionnant toutes les références du dossier), par voie électronique ou postale, peut les envoyer (pour le 29 janvier 2021 au plus tard) à l'adresse suivante :

Soit par courrier électronique :

urbanisme@seraing.be

Soit par courrier postal:

Ville de SERAING
A l'attention du Collège communal
Place Communale 8,
A 4100 SERAING

À SERAING, le 08 janvier 2021

LE BOURGMESTRE

F. BEKAERT